



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Interdépartementale
des Routes Méditerranée

**ARRÊTÉ D'OUVERTURE DU CONCOURS EXTERNE
D'AGENT D'EXPLOITATION PRINCIPAL DE L'ÉTAT
BRANCHE ROUTES ET BASES AÉRIENNES**

SESSION 2022

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le décret n°86-351 du 6 mars 1986 portant déconcentration en matière de gestion de personnels du Ministère de l'Équipement, du Logement, des Transports et de la Mer, modifié,

Vu le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié par le décret n° 2018-1148 du 14 décembre 2018, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État, et notamment son article 17,

Vu le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu l'arrêté du 10 mai 2017 fixant les règles générales d'organisation, la nature, le règlement et le programme des épreuves du concours externe pour le recrutement dans le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État,

Vu l'arrêté ministériel du 8 décembre 2020 portant nomination de monsieur Denis BORDE en qualité de Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée à compter du 11 janvier 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2021 portant délégation de signature à monsieur Denis BORDE, Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée,

A R R E T E

Article 1er : La gestion des routes nationales de la DIR Méditerranée sur les 9 départements de sa zone d'action nécessite en 2022 l'organisation d'un concours externe pour le recrutement d'agents sur le grade d'agent d'exploitation principal des travaux publics de l'État.

Le nombre de postes offerts sera fixé ultérieurement par un arrêté qui sera pris au plus tard le 27 juin 2022.

La composition des membres du jury fera l'objet d'un arrêté spécifique.

Article 2 : La date de l'épreuve écrite est fixée au 27 juin 2022 et la date limite d'inscription au concours au 10 juin 2022.

Les candidats admissibles seront convoqués à l'épreuve orale et pratique qui se déroulera à partir du 12 septembre 2022.

Article 4 : Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Marseille le 12 mai 2022
Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée